

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES
Mis à jour le 31 juillet 2009

DATES CRITIQUES	
No: 500-06-000302-055 Requête introductive d'instance signifiée entre le :	31 octobre et le 21 novembre 2006
Date d'expiration du délai de 180 jours :	20 mai 2007
Date d'expiration du délai prolongé	7 novembre 2007
No. 500-06-000359-063 Requête introductive d'instance signifiée le:	4 juillet 2007
Date d'expiration du délai de 180 jours:	31 décembre 2007
No: 500-06-000360-061 Requête introductive d'instance signifiée le:	5 juillet 2007
Date d'expiration du délai de 180 jours:	1^{er} janvier 2008

PROCÉDURES	DATES LIMITES
1. Présentation de la requête introductive d'instance.	
2. Communication des pièces dénoncées dans l'avis aux parties défenderesses.	11 janvier 2007
3. Dénonciation des moyens préliminaires à l'encontre de la requête introductive d'instance, le cas échéant.	22 janvier 2007
4. Présentation des moyens préliminaires à l'encontre de la requête introductive d'instance, le cas échéant.	21 juin 2007
5. Communication par monsieur Vincent Lacroix des requêtes afin d'appeler des tiers en garantie.	10 août 2007
6. Audition des requêtes de monsieur Vincent Lacroix afin d'appeler des tiers en garantie, le cas échéant.	N/A
7. Conférence de gestion # 5; Présentation des moyens préliminaires à l'encontre de la requête introductive d'instance dans le dossier 500-06-000359-063 .	25 septembre 2007
8. Interrogatoires avant défense de M. Pellemans et de M. Vézina; Communication des précisions et documents à la suite de la présentation des moyens préliminaires dans le dossier 500-06-000359-063 .	30 octobre 2007

PROCÉDURES	DATES LIMITES
9. Communication des engagements souscrits lors des interrogatoires avant défense.	23 novembre 2007 (le cas échéant)
10. Débat sur les objections soulevées lors des interrogatoires avant défense, le cas échéant et 11. Débat sur la confidentialité et la communication des informations concernant : a. le règlement par l'A.M.F. des réclamations de certains investisseurs; b. la valeurs des fonds, en date du 25 août 2005, et l'identité des détenteurs d'unités incluant les dates d'acquisition des unités.	30 novembre 2007 N/A
12. Conférence de gestion #6.	30 novembre 2007
13. Signification des requêtes pour permission d'interroger avant défense toute autre personne (présentable le 1er février).	14 avril 2008 (le cas échéant)
13.1 Communication par les parties de leur intention de contester ou non les requêtes.	17 avril 2008
14. Conférence de gestion # 7.	1^{er} février 2008
15. Audition des requêtes pour permission d'interroger avant défense toute autre personne.	21 avril 2008 8 h (le cas échéant)
16. Interrogatoires de toute autre personne avant défense.	14 mai 2008 (le cas échéant)
17. Communication des engagements souscrits lors des interrogatoires de toute autre personne avant défense.	6 juin 2008 (le cas échéant)
18. Débat sur les objections soulevées lors des interrogatoires de toute autre personne avant défense et transmission des engagements.	6 juin 2008 9h30 (le cas échéant)
19. Conférence de gestion # 8.	6 juin 2008

PROCÉDURES	DATES LIMITES
20. Production des défenses et communication des pièces à leur soutien.	30 juin 2008
21. Conférence de gestion #9.	23 juillet 2008
22. Communication par les parties des interrogatoires après défense qu'ils proposent en précisant les sujets pour chacun qu'ils désirent aborder.	8 août 2008 (15 août 2008 pour Me Bédard)
23. Communication au Tribunal des ententes prises entre les procureurs concernant les interrogatoires; En l'absence d'entente, les parties informeront le Tribunal du nom des défendeurs ou de leurs représentants pour lesquels subsiste un débat; Dénonciation des moyens préliminaires à l'encontre des défenses (le cas échéant)	5 septembre 2008
24. Tous les procureurs et M. Lacroix doivent émettre leur point de vue sur la question de la preuve à être soumise (voir p. 3 du P.V. du 23/07/08, 4 ^e par.)	8 septembre 2008
25. Audition des moyens préliminaires à l'encontre des défenses (le cas échéant); Débat sur la possibilité d'interroger les défendeurs accusés d'infractions criminelles; Le Tribunal tranchera la question du nom des défendeurs ou de leurs représentants s'il subsiste un débat; Conférence de gestion #10; La demande de précisions et de production de documents à l'égard de l'AMF a été prise en délibéré.	12 septembre 2008
26. Communication au Tribunal des conclusions recherchées par les demandes de non divulgation et de non publication de Me Desautels et Me Marier avec copie aux avocats. Le Tribunal rendra une décision par la suite.	18 septembre 2008
27. Commentaires et jurisprudence des parties, le cas échéant, relativement au point 26.	26 septembre 2008
28. Appels en garantie : voir point 2, p. 4 du procès-verbal du 12 septembre 2008	à venir
29. Conférence de gestion #11.	20 octobre 2008

PROCÉDURES	DATES LIMITES
30. Réponse de Me Morrison à Me Lefebvre quant à l'accès par Heenan Blaikie aux documents de KPMG obtenus au moyen de perquisitions	31 octobre 2008
31. Conférence de gestion #12	18 décembre 2008
32. Interrogatoires après défense des représentants des parties défenderesses.	23 décembre 2008
33. Signification des requêtes pour permission d'interroger des tiers (le cas échéant).	9 janvier 2009
34. Conférence de gestion #13 Audition des requêtes pour permission d'interroger des tiers (le cas échéant);	15 janvier 2009
35. Préparation par les parties de tableaux regroupant les objections formulées lors des interrogatoires tenus à l'automne 2008, qui seront débattues le 30 janvier 2009, en précisant la question en litige; M ^e Larochelle transmettra aux avocats des autres parties une liste provisoire des témoins qu'il entend amener au procès.	Semaine du 26 janvier 2009
36. Conférence de gestion #14 Communication des engagements souscrits lors des interrogatoires après défense de 2008 : [Quant aux interrogatoires de 2009, les engagements seront communiqués dans les 30 jours suivants l'interrogatoire]; Débat sur les objections dans le cadre des interrogatoires de Messieurs Souka, Beugré, Simoneau, Éric Asselin et des représentants de Northern Trust.	30 janvier 2009
37. Prolongation du délai pour permettre à Northern Trust de transmettre les engagements pris au cours des interrogatoires.	15 février 2009
38. Interrogatoires des tiers.	Avant le 20 février 2009

PROCÉDURES	DATES LIMITES
39. Préparation par les parties de tableaux regroupant les objections formulées lors des interrogatoires, qui seront débattues les 9, 10 et 16 mars, en précisant la question en litige.	Au + tard le 4 mars 2009
40. Communication par chaque partie, de manière préliminaire, de l'évaluation du temps requis pour le procès afin de planifier la mise au rôle du dossier.	Au + tard le 9 mars 2009
41. Communication des engagements souscrits lors des interrogatoires des tiers (le cas échéant);	16 mars 2009
42. Conférence de gestion #15 Audition de la requête en irrecevabilité de Ernst & Young à l'encontre de la demande reconventionnelle de Félicien Souka, (le cas échéant); Audition de la requête pour permission de modifier la requête introductive d'instance Débat sur les objections dans le cadre des autres interrogatoires, y compris ceux de M. Jean Renaud et de M. Michel Carlos; Audition de l'opposition sur la déclaration amendée de KPMG, suite au débat des objections.	9, 10, 16 et 17 mars 09
43. L'adjudication de l'objection de Me Marier dans le cadre de l'interrogatoire de M. Simoneau effectué par Me Bienjonetti le 12 novembre 2008, l'AMF ayant le droit de soumettre cette question à une date ultérieure le cas échéant.	Remise <i>sine die</i>
44. Dépôt par Me Létourneau ou Me Larochelle de la requête pour audition par préférence au Juge en chef (le cas échéant).	Au + tard le 31 mars 2009
45. Communication par Me Mageau aux parties et au Tribunal, du sommaire de son argumentation (ainsi que ses autorités pour le Tribunal) relativement aux représentations de la Banque nationale du Canada à l'audition du 30 avril.	17 avril 2009

PROCÉDURES	DATES LIMITES
46. Communication par les autres parties de leur plan d'argumentation relativement aux représentations de la Banque nationale mentionnées précédemment.	28 avril 2009
47. Tous les interrogatoires supplémentaires découlant des jugements sur les objections et des engagements seront complétés pour cette date.	30 avril 2009
48. Conférence de gestion #16; Audition des représentations de la Banque Nationale du Canada sur la demande de dépôt de documents lors de l'interrogatoire de Michel Carlos. Débat sur les objections soulevées lors des interrogatoires des tiers.	30 avril & 1^{er} mai 2009
49. Communication de la part du Tribunal relativement à l'Ordonnance de confidentialité et vérification de la position des parties.	4 mai 2009
50. Transmission au Tribunal des documents qui seraient visés par un privilège de nature liée au secret professionnel afin que ce dernier décide ou non de leur communication sans autre débat. Documents compris sous ce vocable : - engagement ESL-17 - engagement EPB-4	5 mai 2009
51. a) Transmission par Me Déry à l'AMF de la liste des précisions qu'elle requiert sur des engagements qui ont été fournis par Mme Deslauriers. b) Transmission par Me Larochelle des questions écrites à être soumises à Mme Laura Hearn.	6 mai 2009

PROCÉDURES	DATES LIMITES
<p>52.</p> <p>a) Transmission par Me Larochelle aux autres parties des extraits de l'interrogatoire de Vincent Lacroix qu'il désire produire.</p> <p>b) Transmission par les parties défenderesses de leur position à ce sujet.</p>	<p>8 mai 2009</p> <p>26 mai 2009 (précisée le 19 mai 09)</p>
<p>53.</p> <p>a) Transmission par l'AMF des affidavits de Messieurs Gagnier, Filion, Bettez et de Mme Deslauriers de même que des documents que Me Gagné a demandés suite à des engagements de Mme Deslauriers.</p> <p>b) Transmission des réponses de Mme Laura Hearn aux questions écrites de Me Larochelle en forme d'affidavit.</p> <p>c) Transmission par les demandeurs de l'engagement souscrit lors de l'interrogatoire de M. Asselin.</p> <p>d) Transmission de la lettre du 17 avril de Me Lefebvre à Me Bourgon répondant à des questions qui aura été contresignée par les personnes ayant donné les réponses.</p> <p>e) Transmission d'une réponse de KPMG aux précisions additionnelles demandées par Me Bourgon</p> <p>f) Transmission des engagements de Concentra.</p> <p>g) Transmission par Northern Trust des précisions demandées par KPMG et les demandeurs.</p> <p>h) L'interrogatoire de Mme Maryse Pineault, autorisé lors de l'audition du 1^{er} mai, sera complété pour cette date.</p> <p>i) Dépôt au dossier de tout document relativement à toute preuve additionnelle, s'il en est, pour cette date.</p>	<p>15 mai 2009</p>
<p>54. Audition par conférence téléphonique pour débattre des objections dans le cadre de l'interrogatoire de Josée Deslauriers du 22 octobre 2009</p>	<p>11 juin 2009</p>
<p>55. Communication entre le Tribunal et les parties pour déterminer la date de la conférence de gestion du début octobre.</p>	<p>Entre le 1^{er} et le 15 juin 2009</p>

PROCÉDURES	DATES LIMITES
<p>56. Communication par les parties demanderessees de leur réponse, inscription pour enquête et audition, déclaration selon l'article 274.1 C.p.c., inventaire des pièces communiquées ainsi que celles cotées lors des interrogatoires préalables, rapports d'experts, avis selon les articles 398.1, 402.1 et 403 C.p.c. et pièces que les parties demanderessees auront en leur possession et qu'elles entendront utiliser à l'audience.</p>	<p>15 juin 2009</p>
<p>57. Tous les interrogatoires supplémentaires autorisés lors de l'audition du 1^{er} mai relativement aux institutions financières seront complétés pour cette date.</p>	<p>22 juin 2009</p>
<p>58. Audition des deux actions en garantie, autant celle de Northern Trust que celle de KPMG. Suspendu jusqu'à la réception du jugement du juge Mongeon.</p>	<p>Reportée</p>
<p>59. a) Les parties défenderesses et Messieurs Lacroix et Beugré devront indiquer au Tribunal tout problème de confidentialité pouvant se rapporter à l'une ou l'autre des allégations de la réponse. Il est entendu qu'à moins de décision contraire du Tribunal, la réponse dans sa forme finale sera déposée à cette date. b) La même procédure s'appliquera pour les réponses que produiront les parties défenderesses en utilisant un délai de 15 jours.</p>	<p>30 juin 2009</p>
<p>60. Communication par les parties défenderesses de la déclaration selon l'article 274.2 C.p.c., inventaire des pièces communiquées, rapports d'experts et avis selon les articles 398.1, 402.1 et 403 C.p.c. et pièces que les parties défenderesses auront en leur possession et qu'elles entendront utiliser à l'audience.</p>	<p>15 septembre 2009</p>
<p>61. Communication par les parties de la liste des documents devant faire l'objet de restriction quant à leur confidentialité. Une entente type sera préparée et soumise au Tribunal lors d'une réunion de gestion qui suivra les déclarations de mise au rôle des défendeurs afin qu'elle soit entérinée et exécutoire à l'égard de toutes les parties au dossier.</p>	<p>30 septembre 2009</p>

PROCÉDURES	DATES LIMITES
62. Conférence de gestion	29 et 30 octobre 09
63. Conférence de gestion	26 et 27 novembre 09
64. Dépôt par les demandeurs de la requête pour audition par préférence au Juge en chef (le cas échéant).	Avant la fin de février 2010